



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 29124

## Texte de la question

M. Philippe Folliot souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la baisse constante depuis trois ans du quotient d'attribution des bourses d'étude aux élèves infirmiers. La crise du secteur hospitalier en général et le manque en infirmiers en particulier sont réels et connus. La formation de personnels médicaux de qualité doit plus que jamais être une priorité, pourtant l'aide aux élèves est en baisse constante. Les étudiants infirmiers ont trente-cinq heures de cours ou stage par semaine, auxquelles s'ajoute l'important travail personnel. La diminution des aides contraint bon nombre d'étudiants à travailler pendant les fins de semaine afin de financer leurs études. Cette demande importante de travail supplémentaire risque d'être préjudiciable aux étudiants jusqu'à en contraindre certains à l'abandon de leur formation avant terme. Il demande donc au Gouvernement quelle solution il compte apporter pour permettre à ces futurs soignants de poursuivre leurs études sans être en situation financière difficile.

## Texte de la réponse

Le montant annuel des bourses d'études dont peuvent bénéficier les étudiants en soins infirmiers a été régulièrement revalorisé ces dernières années en vue de son alignement sur celui des bourses de l'enseignement supérieur. Pour l'année scolaire 2003-2004, le montant annuel de la bourse d'études à taux plein, attribuée par les services du ministère de la santé a été totalement aligné sur celui de la bourse au 5e échelon, allouée par le ministère chargé de l'enseignement supérieur, soit 3 501 euros pour la rentrée 2003. Un effort significatif a donc déjà été réalisé. Par ailleurs, dans un souci de traitement uniforme et équitable des demandes sur tout le territoire, les circulaires des 30 juin et 3 septembre 2003 ont institué un dispositif égalitaire d'attribution des bourses aux élèves et étudiants des écoles et instituts paramédicaux.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Folliot](#)

**Circonscription :** Tarn (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29124

**Rubrique :** Bourses d'études

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er décembre 2003, page 9148

**Réponse publiée le :** 21 septembre 2004, page 7417